

MUNICIPALITE DE VUFFLENS-LA-VILLE

Préavis municipal N° 1/2021

Remplacement de la conduite d'eau potable de la Grand-Rue entre la rue de la Poste et l'Arzillier et réfection de la chaussée sur le même tronçon.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers

Préambule

En juin 2019, lors de la réparation, par suite d'une fuite d'eau devant l'ancienne auberge sur la Grand-Rue, notre concessionnaire M. Salm relevait le mauvais état de la conduite. En juillet 2020, lors du remplacement des vannes principales dans la chambre située devant l'église, notre concessionnaire nous mettait à nouveau en garde quant à l'état obsolète de cette même conduite. Cette dernière, qui sous la Grand-Rue va de la jonction avec la rue de la Poste jusqu'à celle de l'Arzillier a été posée en 1975, elle a donc 46 ans. Par deux fois nous avons constaté que cette conduite en fonte était posée directement dans le terrain naturel (glaise) sans lit de sable ce qui accélère la corrosion. En outre, les connaissances actuelles démontrent que la mise à terre des bâtiments sur les conduites d'eau provoque des courants vagabonds néfastes à celles-ci. Notre choix quant au remplacement s'est donc porté sur une conduite en polyéthylène (PE).

A ce jour une conduite de l'Entente Intercommunale des Eaux de Vufflens-la-Ville, Mex et Villars-Ste-Croix (EIEVMV) est également implantée sous la chaussée sur le même tronçon. Le PDDE de l'EIEVMV et le plan annexe de Vufflens-la-Ville, mentionnent : à terme et selon opportunité, création d'une nouvelle chambre remplaçant les ouvrages de Pontet et de l'église et suppression de la double conduite en bordure de la RC 176 et sur la Grand-Rue, tubage de la conduite désaffectée sur la RC 176 pour desservir l'abonné du chemin des Bois. Le remplacement de la conduite communale constitue donc, plus tôt que prévu, l'opportunité en question et le comité de l'EIEVMV, laquelle prend en charge la création de cette nouvelle chambre et les coûts de raccordement à la conduite Eauservice dans l'angle Arzillier - Grand-Rue, a déjà donné son accord et mis cet investissement au budget 2021.

Lors du remplacement d'une conduite d'eau, certains bordiers profitent de faire remplacer leurs conduites privées, ce qui contribue à l'assainissement du réseau et à une réduction des pertes d'eau potentielles pour la commune.

Sur ce même tronçon l'état de la chaussée, à la suite de la creuse de nombreuses fouilles pour raccordements privés à notre conduite d'eau potable et aux divers services, a beaucoup souffert. La fouille lors de la réparation de la conduite d'eau en juin 2019 a contribué à le détériorer. La situation sera encore péjorée lors du remplacement de la conduite décrit au paragraphe précédent. Par conséquent, une réfection devient indispensable. Dans ce contexte, le département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) octroie aux communes, une subvention cantonale selon LRou art. 56 pour travaux de réfection sur les routes cantonales en traversée de

localité. Lors des travaux de réfection de la RC 176 à l'entrée Sud du village, cette subvention s'est élevée à 34 % des coûts des travaux. Nous devrions bénéficier d'une subvention équivalente à l'issue des travaux de réfection.

La Commission de sécurité, créée à la suite du retrait par la Municipalité du préavis 8/2020, a réalisé un travail de recensement des dangers potentiels et proposé des solutions d'améliorations. Dans le cadre de ce projet global il tenait à cœur de la Municipalité de ne pas manquer cette opportunité et de profiter des travaux pour améliorer la sécurité des piétons dans ce secteur. Aussi le trottoir situé entre le parking de l'ancienne auberge et le haut de l'Arzillier sera-t-il élargi à 1.50 mètre sur 60 mètres environ.

Le franchissement routier des petits secteurs pavés à la jonction des rues de la Poste et de la Grand-Rue, tout comme les 2 secteurs plus au Sud de la Grand-Rue, provoque des nuisances sonores bien réelles. A ce sujet la Municipalité reçoit régulièrement des plaintes des bordiers. Nous envisageons donc de supprimer ces secteurs pavés dans le cadre de ce projet.

La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a planifié en hâte, pour la rentrée scolaire d'août 2021, l'acheminement par bus TL des élèves qui se rendront au gymnase de Business Village à Bussigny. Ces bus à deux étages poursuivront leur parcours jusqu'à la gare de Cossonay-Penthalaz et même, aux heures de pointe scolaires, jusqu'au Pré-aux-Moines à Cossonay. La nouvelle ligne de transport public TL permettra en particulier l'acheminement des écoliers de Mex, Vufflens-la-Ville et Penthaz vers les collèges de Penthalaz et Cossonay et retour. Deux arrêts seront prévus à Vufflens-la-Ville. L'un vers la grande salle qui fait l'objet du préavis n° 2/2021 et l'autre aux endroits actuels de l'arrêt des bus CarPostal de la ligne 56. Au niveau de ces deux emplacements l'assise de la chaussée sera renforcée afin d'éviter que les nombreux passages des bus des lignes 56 et surtout 58 provoquent rapidement des ornières.

La décision définitive de créer une nouvelle ligne de transport public Bussigny-Cossonay-Penthalaz nous a été communiquée par la DGMR au début du mois de décembre 2020. L'offre prévoit une cadence horaire dans chaque sens et des bus supplémentaires aux heures d'acheminement des élèves. Compte tenu de cette décision, certes très favorable à notre population et à une réduction des coûts de transport scolaires, nous sommes contraints, de réaliser les travaux dans les meilleurs délais. Aussi, contrairement aux principes habituels les coûts qui figurent dans notre préavis sont basés sur une estimation au lieu d'être inhérents aux soumissions rentrées.

L'allée de l'église est en mauvais état, la présence sur place d'une entreprise de génie civil nous incite à profiter de l'installation de chantier pour procéder à sa remise en état et refaire le surfacage bitumineux.

La soumission génie civil sera envoyée à 5 entreprises alors que celle inhérente à l'appareillage sera adressée à 3 entreprises de la région.

Le projet

Après des relevés précis sur le terrain, une consultation des divers services quant aux emplacements de leurs conduites, du Voyer des routes, des TL et de l'Avacah le bureau d'ingénieurs Gérard Chevalier SA à Morges établira les cahiers des charges qui seront soumis aux entreprises.

Présentation du projet par le bureau d'ingénieurs G. Chevalier (plan annexé) :

Le projet a pour objectif :

- L'amélioration de la sécurité piétonne du trottoir latéral
- La rénovation et la mise aux normes statiques de la chaussée (fondation)
- La diminution des émissions sonores
- La réalisation d'un arrêt de bus au centre du village
- L'amélioration de la zone liée aux véhicules funéraires

Aménagements routiers de la Grand-Rue

Le projet prévoit des travaux routiers entre le carrefour Arzillier – Grand-Rue et le carrefour du centre du village (Grand-Rue – rue de la Poste). Le projet consiste en :

- La rénovation et l'élargissement à 1,5 m du trottoir situé à l'Ouest de la chaussée
- La réalisation d'un trottoir franchissable au droit de la zone de parking
- La rénovation de la chaussée et sa mise en conformité, y compris sa fondation ainsi que la pose de nouvelles couches d'enrobé
- La suppression des zones pavées transversales à la chaussée, réduisant également les émissions sonores
- La rénovation de la zone du parking communal sur la parcelle n° 907
- L'extension de la zone pavée au droit de l'entrée à l'église, permettant le parcage d'un véhicule funéraire
- La rénovation de l'enrobé de l'accès au parvis de l'église

Un arrêt de bus pour la ligne 58 est réalisé au centre du village. Afin de limiter l'impact de celui-ci dans le domaine bâti ancien de la zone, les travaux seront limités au strict minimum. Les arrêts existants seront conservés à leurs emplacements et en l'état actuel. Un marquage sera réalisé ainsi que la signalisation appropriée. Le croisement des véhicules sera possible lors de l'arrêt d'un bus. Un enrobé spécial sera posé au droit des arrêts afin de renforcer la zone.

Remarques : l'éclairage public sera conservé. Il n'est pas nécessaire d'intervenir sur le réseau d'assainissement des eaux usées et des eaux claires.

Les données techniques sont les suivantes :

Trottoir :

- Largeur : 1.5 m
- Longueur : L = 165 m
 - Trottoir infranchissable : L = 108 m
 - Trottoir franchissable : L = 57 m
- Surface totale : S = 250 m²

Chaussée :

- Largeur comprise entre : 5 et 6.5 m
- Longueur réfectionnée : L = 220 m
- Surface totale : S = 1280 m²

Zone parking : 7 places de parking conservées / Surface réhabilitée : S = 130 m²

Église : surface enrobé réfectionnée : S = 80 m² / Surface pavée : S = 20 m²

La rénovation de la chaussée en traversée de localité fait l'objet d'une subvention cantonale. Compte tenu du délai très court du projet, les documents de subvention n'ont, à ce stade, pas encore été établis.

Conduite d'eau potable

Le PDDE (plan directeur de la distribution d'eau potable) de la Commune de Vufflens-la-Ville et de l'EIEVMV, prévoit au droit du projet routier, certaines améliorations et adaptations.

Il s'agit de :

- Suppression de la chambre du Pontet ; actuellement prise d'eau avec comptage sur la conduite du réseau de Lausanne (SEL)
- Modification de l'appareillage de la chambre « Église » suppression de l'organe de régulation de pression
- Création d'une nouvelle chambre de comptage, appelée « chambre de Chalandon » permettant le nouveau raccordement avec comptage sur le réseau de Lausanne ainsi que la réduction de pression avant injection dans le réseau de Vufflens-la-Ville. Cette chambre en béton armé se situe sur la route de l'Arzillier

La conduite de l'EIEVMV reliant la chambre du Pontet à la chambre de l'Église, en mauvais état, est abandonnée. La conduite de Vufflens-la-Ville, reliant la chambre de Chalandon à la chambre de l'Église, en mauvais état, est remplacée. Son diamètre est augmenté conformément au PDDE. La pose par tubage dans la conduite existante de l'EIEVMV d'une nouvelle conduite permettra d'alimenter la parcelle privée n° 464. Les raccordements privés avec report de prises, seront reconstruits jusqu'à la limite du domaine public.

Les éléments suivants sont réalisés :

- Construction d'une chambre enterrée en béton armé (3.0 x 1.7 x 2.5 m)
- Construction d'une nouvelle conduite, diamètre 160/140 mm (PN 16) / Longueur : L = 160 m
- Tubage Ø 50 mm (PN 16) Longueur : L = 150 m
- Réhabilitation de 10 raccordements privés
- Pose d'un nouvel appareillage dans les chambres

La répartition financière entre les intervenants suivants est :

- SEL (Eau Lausanne) : appareillage pour comptage chambre de Chalandon
- EIEVMV :
 - démontage de la chambre du Pontet
 - génie civil et appareillage pour la chambre de Chalandon
 - Modification de l'appareillage chambre de l'Église
- Commune de Vufflens-la-Ville :
 - Réalisation de la nouvelle conduite et report de prises
 - Raccordement de la parcelle n° 464

Ces travaux seront subventionnés par l'ECA (Établissement cantonal d'Assurance) à un taux d'environ 15 %.

Ces travaux permettront une mise à neuf de la conduite, la simplification de la régulation de pression depuis le réseau de Lausanne et l’amélioration des débits/pression incendie de secours depuis Lausanne.

Estimation des coûts

Comme indiqué à la page 2, les coûts qui figurent dans notre préavis sont basés sur une estimation du bureau d'ingénieurs. L'expérience nous a prouvé que cette dernière était régulièrement supérieure aux montants des soumissions rentrées.

Partie d’ouvrage	Coûts estimatifs des travaux (TTC)			
	Coûts totaux	Chaussée subvention-nables	Chaussée, trottoir, chemin église non subventionnables	Eau potable
Génie civil	546'500.-	225'000.-	246'500.-	75'000.-
Eau potable (appareillage)	78'000.-			78'000.-
Eclairage public	3'500.-		3'500.-	
Aménagement divers, mar-quage, signalisation, expertise	5'800.-	5'800.-		
Honoraires ingénieur, géomètre, autorisations	92'600.-	40'000.-	32'600.-	20'000.-
Divers et imprévus	<u>63'400.-</u>	<u>23'100.-</u>	<u>25'000.-</u>	<u>15'300.-</u>
Sous-totaux des travaux	789'800.-	293'900.-	307'600.-	188'300.-
TVA (7,7 %)	<u>60'800.-</u>	<u>22'600.-</u>	<u>23'700.-</u>	<u>14'500.-</u>
TOTAL arrondi (Fr.)	850'600.-	316'500.-	331'300.-	202'800.-

Les offres

Après envoi des soumissions, procédure sur invitation, toutes les offres seront ouvertes en présence de représentants de la Municipalité et du bureau Gérard Chevalier SA, conformément aux modalités définies dans les appels d’offres. Un procès-verbal des prix soumis sera rédigé sur le champ.

Après vérification, les offres les plus avantageuses, et conformes au cahier des charges, seront retenues.

Subventions

Les travaux de réfection de la Grand-Rue bénéficieront de la subvention cantonale selon LRou art. 56 pour travaux de réfection sur les routes cantonales en traversée de localité. Cette participation est de l'ordre de 34 % des coûts subventionnables.

Les travaux de remplacement de la conduite d’eau potable, y compris génie civil, le remplacement des bornes hydrantes et des vannes de secteurs seront subventionnés par l’ECA à un taux de 10 à 15 %.

Financement et amortissement

Le financement sera assuré par prélèvement sur nos fonds propres et/ou un recours à l'emprunt au taux le plus favorable du marché actuel.

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite donc du Conseil communal l'autorisation de contracter un emprunt d'un montant maximum Fr. 850'600.-, destiné à financer le remplacement de la conduite d'eau potable de la Grand-Rue entre la rue de la Poste et l'Arzillier, la réfection de la chaussée sur ce même tronçon, l'élargissement du trottoir, la réfection de l'allée goudronnée de l'église et la suppression des pavés porphyre au niveau de la jonction Grand-Rue - rue de la Poste tout comme les 2 secteurs plus au Sud de la Grand-Rue.

Les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de Fr. 36'900.- par année. Il ne devrait pas y avoir de charges supplémentaires.

La dépense proposée, même si elle ne figure pas dans le plan des investissements, respecte le plafond d'endettement décidé par le Conseil communal.

Pour le réseau d'eau, l'amortissement s'effectuera sur une durée de trente ans par prélèvements du compte 9280.06 « financement spécial réseau d'eau potable », ceci après déduction de la subvention ECA sur les travaux de remplacement de la conduite, des bornes hydrantes et des vannes de secteurs.

Conclusions

En raison du mauvais état de la conduite d'eau, de l'état de la chaussée de la Grand-Rue dans laquelle de nombreuses fouilles ont été réalisées, du surfacage obsolète de l'allée de l'église, du souci de réduire les nuisances sonores mais aussi de l'amélioration de la sécurité des piétons dans ce secteur, il est vivement souhaitable de réaliser ces travaux dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, ces travaux s'inscrivent dans le cadre du maintien d'un réseau de distribution d'eau sain et fiable, d'une amélioration de la sécurité des piétons et d'un assainissement du réseau routier de notre village. Ce dossier sera soumis à l'enquête publique.

Nous vous prions dès lors, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter nos propositions en adoptant la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- vu le préavis municipal N° 1/2021 du 24 février 2021 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

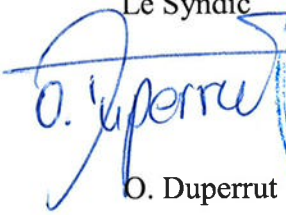
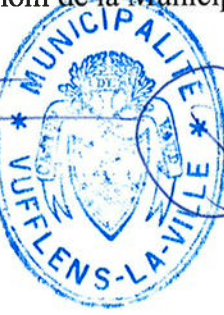
d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 850'600.- pour :

1. Le remplacement de la conduite d'eau potable de la Grand-Rue entre la rue de la Poste et l'Arzillier et la réfection de la chaussée sur le même tronçon.

2. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt maximum de Fr. 850'600.- destiné à financer les investissements décrits ci-dessus.
3. D'amortir cet investissement pour le réseau d'eau par la subvention ECA sur les travaux de remplacement des conduites et du bouclage, et le solde par prélèvements du compte 9280.06 « financement spécial réseau d'eau potable » sur une durée de trente ans, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.
4. D'amortir l'investissement, relatif aux autres travaux décrits dans ce préavis, sur une durée de 30 ans
5. Pour l'entier de l'investissement, les charges s'élèveront annuellement à Fr. 36'900.-.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  O. Duperrut	 La Secrétaire  S. Böhlen
--	--

Annexe : 1 plan

Vufflens-la-Ville, le 24 février 2021

Dossier traité par Michel Gruaz

1. The purpose of this document is to provide information to the public regarding the results of the 2000 election. The results of the election are as follows:

2. The results of the election are as follows:

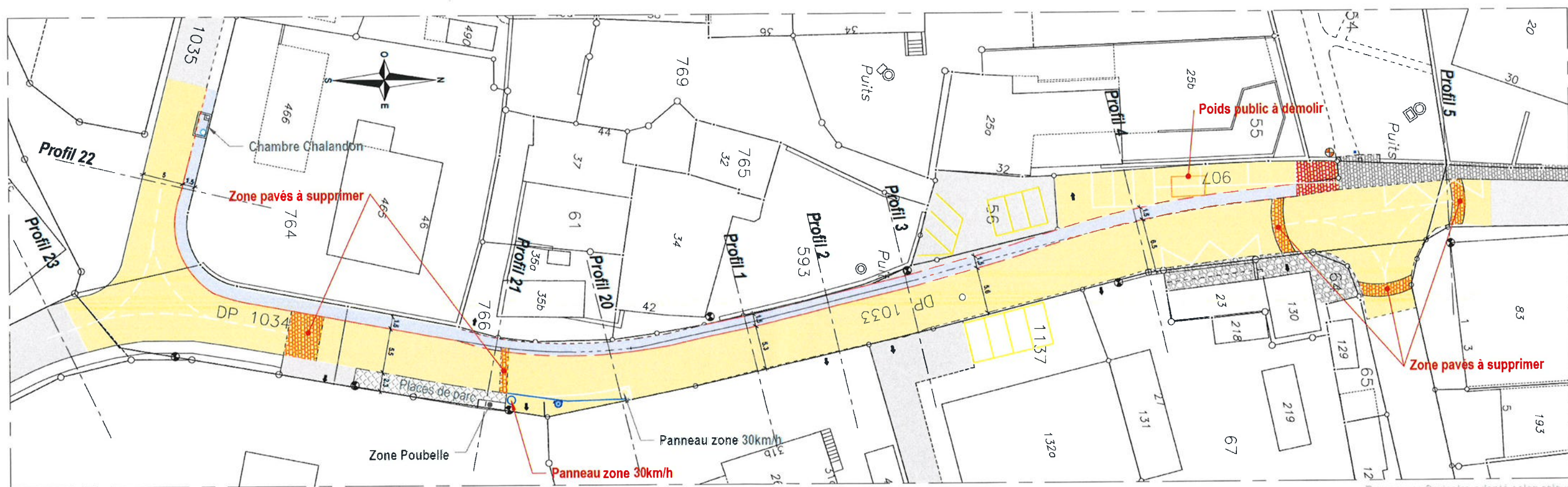
3. The results of the election are as follows:

4. The results of the election are as follows:





Situation
éch. 1:500



Légende :

Existant :

- Surface carrossable, pavés
- Chaussée
- Trottoir
- Zone verte
- Luminaire
- Marquage

Projet :

- Bord de route
- Bordures franchissables
- Pavés
- Marquage
- Chaussée
- Trottoir
- A démolir
- Luminaire



Date	Dessin	Contr.
19.02.2021	CDE	LC
N° 2029 - 1		